Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

Consultation publique de l'inventaire cantonal des géotopes

Conformément à l'art. 21 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité met en consultation publique l'inventaire cantonal des géotopes pour les communes de : ACLENS, AGIEZ, AIGLE, ARNEX-SUR-ORBE, ARZIER-LE MUIDS, AUBONNE, BALLAIGUES, BALLENS, BASSINS, BAULMES, BAVOIS, BEGNINS, BEROLLE, BEX, BIERE, BLONAY-SAINT-LEGIER, BOURG-EN-LAVAUX, BREMBLENS, BRETONNIERES, BULLET, BURSINS, BUSSIGNY, CHAMBLON, CHAMPVENT, CHATEAU-D'OEX, CHAVANNES-PRES-RENENS, CHESEREX, CHESSEL, CHEVILLY, CHIGNY, COINSINS, CONCISE, CORBEYRIER, CORCELLES-PRES-CONCISE, CRANS (VD), CROY, CUARNENS, ECHANDENS, ECHICHENS, ECLEPENS, ECUBLENS (VD), FERREYRES, FIEZ, FONTAINES-SUR-GRANDSON, GENOLIER, GIMEL, GINGINS, GOLLION, GRANDEVENT, GRANDSON, GRENS, GRYON, HAUTEMORGES, JORAT-MEZIERES, JURIENS, L'ABBAYE, LA PRAZ, LA RIPPE, LA SARRAZ, LAUSANNE, LAVEY-MORCLES, LE CHENIT, LE LIEU, LES CLEES, LEYSIN, LIGNEROLLE, L'ISLE, LONGIROD, MARACON, MATHOD, MIES, MOIRY, MOLLENS (VD), MONTCHERAND, MONT-LA-VILLE, MONTREUX, MONTRICHER, MORGES, NOVILLE, OGENS, OLLON, ONNENS (VD), OPPENS, ORBE, ORMONT-DESSOUS, ORMONT-DESSUS, ORNY, ORON, PENTHAZ, POMPAPLES, PREMIER, PROVENCE, PUIDOUX, PULLY, RANCES, RENENS (VD), RIVAZ, ROCHE (VD), ROMAINMOTIER-ENVY, ROSSINIERE, ROUGEMONT, ROVRAY, SAINTE-CROIX, SAINT-GEORGE, SAINT-LIVRES, SAINT-PREX, SAINT-SULPICE (VD), SAUBRAZ, SUSCEVAZ, TREYCOVAGNES, VALLORBE, VAULION, VAUX-SUR-MORGES, VEYTAUX, VICH, VILLENEUVE (VD), VUFFLENS-LA-VILLE, VUFFLENS-LE-CHATEAU, VUGELLES-LA MOTHE, VUITEBOEUF, YENS, YVERDON-LES-BAINS, YVONAND et YVORNE,

du 10 novembre au 10 décembre 2026 inclusivement

Les pièces relatives à cette consultation (guichet cartographique, fiches de géotopes et rapport explicatif) sont disponibles à l'adresse https://www.vd.ch/environnement/geologie sous la rubrique Géotopes et géopatrimoine.

Les observations peuvent être consignée sur la feuille de consultation publique déposée aux greffes et ou adressée par voie postale à la Direction générale de l'environnement (av. de Valmont 30b, 1014 Lausanne) ou encore par voie électronique à partir de l'adresse https://www.vd.ch/environnement/geologie (sous la rubrique Géotopes et géopatrimoine), dans le délai indiqué.

Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction des ressources et du patrimoine naturels
Division Géologie, sols, déchets et eaux souterraines